

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

10/02/2023

Date de l'affichage

10/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize février à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle des fêtes d'Aubepierre-Ozouer-Le-Repos, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Frédéric BRUNOT, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Aymeric DUROX, Marcel FONTELLIO, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, (arrivée à 19h10 pour la délibération 2023/23-03), Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Farid MÉBARKI, Nadia MEDJANI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Aurélie POLESE, Sylvie PROCHILO, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD, et Alain THIBAUD.

Absents excusés représentés

Michel BILLOUT par Clotilde LAGOUTTE, Davy BRUN par Sébastien COUPAS, Sylvain CLÉRIN par Brigitte JACQUEMOT, Philippe DUCQ par Alban LANSELLE, Suzanna MARTINET par Angélique RAPPAILLES, Frédéric ROCHER par Sylvie PROCHILO, Joëlle VACHER par Christian CIBIER.

44 conseillers communautaires en exercice : 37 présents et 7 représentés à la séance.

Madame Brigitte JACQUEMOT est nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Affiché le

21 FEV. 2023

ID : 077-247700701-20230216-2023_24_04-DE

2023/24-04 – OBJET : MISE EN ŒUVRE D'UNE RÉSIDENCE ARTISTIQUE SUR LE MANGA EN PARTENARIAT AVEC ACT'ART

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020/DRCL/BLI/n°2 en date du 7 janvier 2020 portant modification des statuts de la communauté de communes de la Brie Nangissienne, notamment en matière d'actions socioculturelles,

Considérant la volonté de la communauté de communes de la Brie Nangissienne de renforcer l'accès des habitants aux pratiques artistiques et culturelles en lien avec le livre, l'écriture et le dessin,

Considérant le projet manga développé, en partenariat avec Act'art, par la communauté de communes de la Brie Nangissienne visant la création par les habitants jeunes adolescents un manga narrant une histoire sur le territoire de La Brie Nangissienne,

Considérant le budget prévisionnel à la charge de la communauté de communes de la Brie Nangissienne à hauteur de 12 000 euros Toutes Taxes Comprises,

Considérant le projet de convention de partenariat avec Act'Art établi, pour la mise en œuvre, la responsabilité et le financement d'un projet d'actions culturelles à destination des adolescents sur la thématique du Manga et du Vivant sur le territoire de la communauté de communes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Approuve la convention de partenariat avec Act'Art, pour la mise en œuvre, la responsabilité et le financement d'un projet d'actions culturelles à destination des adolescents sur la thématique du Manga et du Vivant sur le territoire de la communauté de communes.

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Président à signer, la convention de partenariat avec Act'Art, pour la mise en œuvre, la responsabilité et le financement d'un projet d'actions culturelles à destination des adolescents sur la thématique du Manga et du Vivant sur le territoire de la communauté de communes, et tout document afférent.

ARTICLE TROIS :

Dit que la dépense sera prévue au budget de l'exercice 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 16 février 2023

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Affiché le

ID : 077-247700701-20230216-2023_24_04-DE